

FRAUDE SUR LES OEUFS : LES ENTREPRISES ALIMENTAIRES POURSUIVENT ET INTENSIFIENT LES CONTROLES

Paris, le 18/08/2017 Depuis l'alerte donnée le 5 août, le bilan à date d'enquêtes et contrôles menés par les autorités françaises et les entreprises ont permis d'identifier la présence d'œufs ou d'ovoproduits provenant d'élevages contaminés dans 16 établissements, 2 centres d'approvisionnement d'œufs et 40 grossistes. Le 11 août, l'ANSES a conclu au faible risque pour la santé humaine lié à l'ingestion d'œufs ou de produits contaminés par le fipronil, en prenant notamment en compte les habitudes de consommation de la population française. Dans ce contexte, l'ANIA tient à réaffirmer la forte mobilisation et implication de ses entreprises afin d'identifier au plus vite les produits touchés, et les retirer le cas échéant de la vente.

La sécurité des consommateurs et la confiance qu'ils portent dans les produits alimentaires sont une préoccupation quotidienne pour les entreprises. Même si la France reste un des pays les plus sûrs au monde en matière de sécurité sanitaire, **cette fraude scandaleuse dont les consommateurs et les entreprises alimentaires sont victimes et qui ne pourra pas rester impunie, vient ébranler la confiance dans l'ensemble de la chaîne alimentaire française.**

Dès l'alerte donnée par les autorités publiques françaises, les entreprises ont pris leurs responsabilités en vérifiant auprès de leurs fournisseurs d'œufs et d'ovoproduits la traçabilité des lots et en bloquant par précaution, après l'identification, les produits concernés.

A date, les contrôles réalisés par les entreprises françaises sur les produits destinés à la consommation n'ont pas révélé de concentrations supérieures à la limite autorisée (limite maximale en résidus ou LMR). Les analyses se poursuivent et dans le cas où le fipronil serait détecté dans un produit au-delà de la LMR, les fabricants suivront les procédures prévues par les pouvoirs publics dont le retrait des produits de la vente et destruction des stocks contaminés. Les entreprises poursuivent les analyses et intensifient les contrôles grâce aux mesures de traçabilité méthodiques et rigoureuses mises en place en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la chaîne et les autorités publiques.

Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a diffusé hier sur [le site internet du Ministère](#), la liste des produits qui ont été identifiés comme non conformes et qui ont été retirés de la vente, suite aux analyses de vérifications effectuées à date. Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des produits et rétablir la confiance des consommateurs envers les entreprises, aujourd'hui victimes de cette fraude, qui travaillent quotidiennement pour proposer aux Français des produits de qualité.

L'ANIA et ses entreprises maintiennent leur total engagement et leur volonté d'agir efficacement et rapidement, avec les autorités publiques, afin d'endiguer collectivement cette fraude qui fragilise l'ensemble de la filière alimentaire française.

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 19 fédérations nationales sectorielles et 20 associations régionales, représentatives des 17 647 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 172 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 213 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation. www.ania.net

Fierté, Responsabilité, Ambition